

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11                | 6        | 8                         |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 8             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES  
Le : 04/03/2025

Et  
Publication ou notification sur le site de la mairie :

<http://limeux-berry.fr> le 04/03/2025

L'an 2025, le 24 février à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX, convoqué le 17 février, n'ayant pu se réunir faute de quorum, Monsieur le Maire décide conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T de programmer une nouvelle réunion pour le vendredi 28 février.

L'an 2025, le 28 Février à 17:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe

**Excusé(s) avant donné procuration** : Mme KUBLER Sylvia à Mme MOREL Angélique, M. ROTINAT Julien à M. YVON Julien

**Excusé(s)** : Mme DELAGE Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoît

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREL Angélique

### 04-2025 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Le Conseil,  
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,  
constatant les résultats ci-dessous présentés :

#### INVESTISSEMENT

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Recettes          | 141 577.11 € |
| Dépenses          | 36 307.08 €  |
| Solde d'exécution | 105 270.03 € |

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Déficit reporté              | 16 767.06 €  |
| Reste à réaliser en dépenses | 279 962.52 € |

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Besoin de financement | 64 409.55 € |
|-----------------------|-------------|

#### FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
018-211801287-20250228-04-2025-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2025

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Recettes          | 200 932.74 € |
| Dépenses          | 175 166.65 € |
| Solde d'exécution | 25 766.09 €  |

Excédent reporté 263 019.06 €

Excédent de fonctionnement 288 785.15 €

**- Décide l'affectation du résultat comme suit :**

- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 64 409.55 €
- Reliquat à reprendre au budget 2025 au compte R 002 : (excédent) : 224 375.60 €
- Reliquat à reprendre au budget 2025 au compte R 001 : (excédent) : 88 502.97 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/03/2025

Le Maire  
Julien YVON



Secrétaire de séance  
Mme MOREL Angélique



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 04/03/2025